

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** T Juice Dragon Energy

**Version:** 1

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**Identificateur de produit:** T Juice Dragon Energy

**Autre identifiant:** Aucun

**Identificateur unique de formule (UFI):** F3R0-G0C9-8007-04MR

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usages du produit:** ELECTRONIC CIGARETTES

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom de l'entreprise:** GUILAB

**Adresse de l'entreprise:** 100 AVENUE DU GENERAL LECLERC 93500 PANTIN

**Contact:** Nataniel Houri

**Adresse e-mail:** contact@e-guilab.fr

**Téléphone de l'entreprise:** 0980082250

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro de téléphone en cas d'urgence:** 0980082250

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### **Classification du Règlement (CE) n°1272/2008**

**Classe et catégorie de danger:** Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2  
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### **Classification du Règlement (CE) n°1272/2008**

**Mention d'avertissement:** Attention

**Mention de danger:** H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

**Information complémentaire:** EUH208, Contient Allyl cyclohexanepropionate. Peut produire une réaction allergique.

**Conseil de prudence:** P264, Se laver soigneusement après manipulation.  
P280, Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** T Juice Dragon Energy

**Version:** 1

P305/351/338, EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337/313, Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### Pictogrammes



### 2.3. Autres dangers

**Autres dangers** Sensitisers declared on a CLP Allyl cyclohexanepropionate  
 Hazard Label:  
 Hydrocarbon Concentration %: 0,0000%

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Contenu:

Nom	CAS	CE	N° de registre REACH	%	Classification du Règlement (CE) n°1272/2008	Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA.
2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide	51115-67-4	256-974-4		10.00%	Acute Tox. 4;H302,-	oral: ATE = 490 mg/kg bw
Vanillin	121-33-5	204-465-2		2.78%	Eye Irrit. 2;H319,-	dermal: ATE = 2600 mg/kg bw-oral: ATE = 3300 mg/kg bw
Ethyl n-butyrate	105-54-4			2.26%	Flam. Liq. 3-Eye Irrit. 2; H226-H319,-	
Butyric acid	107-92-6	203-532-3		0.73%	Acute Tox. 4-Skin Corr. 1B-Eye Dam. 1;H302-H314,-	oral: ATE = 1630 mg/kg bw
Allyl hexanoate	123-68-2	204-642-4		0.31%	Acute Tox. 3-Acute Tox. 3-Acute Tox. 3-Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 3; H301-H311-H331-H400-H412,-	M = 1-dermal: ATE = 300 mg/kg bw-oral: ATE = 300 mg/kg bw
Allyl cyclohexanepropionate	2705-87-5	220-292-5		0.14%	Acute Tox. 4-Acute Tox. 4-Acute Tox. 4-Skin Sens. 1-Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 1;H302-H312-H317-H332-H410,-	M = 1-dermal: ATE = 1600 mg/kg bw-oral: ATE = 480 mg/kg bw

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** T Juice Dragon Energy

**Version:** 1

### Substances présentant des limites d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires:

Nom	CAS	CE	N° de registre REACH	%	Classification du Règlement (CE) n°1272/2008	Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA.
Glycerol	56-81-5	200-289-5		5.23%	-;-,-	
Propylene glycol	57-55-6	200-338-0		72.21%	-;-,-	

### Substances qui sont des perturbateurs endocriniens selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, supérieur à 0,1%:

Non applicable

### Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes et très bioaccumulables, au-delà de 0,1%:

Non applicable

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation:** Sortir du site d'exposition, se mettre à l'air frais, se reposer et consulter un médecin.

**Exposition des yeux:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Exposition de la peau:** Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Ingestion:** Rincer la bouche à l'eau et consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non attendu, voir Section 4.1 pour plus d'informations.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Milieux compatibles: Dioxyde de carbone, Voie sèche, Mousse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possible libération: Monoxyde de carbone, composés organiques non identifiés.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** T Juice Dragon Energy

**Version:** 1

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire adapté.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir les mesures de protection dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir à distance des canalisations, de l'eau de surface et souterraine et du sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retirer les sources d'inflammation. Fournir une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation excessive des vapeurs. Contenir immédiatement tout déversement à l'aide de sable ou de poudre inerte. Mettre au rebut conformément aux réglementations locales.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les sections 8 et 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à distance de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer. Porter un équipement de protection individuelle si nécessaire. Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle. Utiliser dans des espaces correctement ventilés. Interdiction de boire, de manger ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit bien ventilé. Fermer correctement le conteneur. Conserver au frais. Fixer/Attacher le conteneur et l'équipement de réception. Utiliser un équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

ELECTRONIC CIGARETTES: Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** T Juice Dragon Energy

**Version:** 1

Ingrédient	CAS	CE	Description	Valeur
Glycerol	56-81-5	200-289-5	LEP R.U., valeur à long terme, mgm3	10
			German WEL Long term mgm3	200
			German WEL Short term mgm3	400
Propylene glycol	57-55-6	200-338-0	LEP R.U., valeur à long terme, ppm	150
			LEP R.U., valeur à long terme, mgm3	474

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des yeux / de la peau

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Protection respiratoire

Garantir une ventilation adéquate et continue afin d'éviter la formation excessive de vapeur et d'assurer le respect des limites d'exposition sur le lieu de travail. Si nécessaire, et en fonction des caractéristiques et des volumes d'utilisation, les contrôles techniques suivants peuvent être requis comme mesures de protection supplémentaires : a) Isoler les salles de mélange et les autres espaces où ce matériau est utilisé ou manipulé à découvert. Maintenir ces espaces à une pression inférieure à celle du reste de l'usine. b) Porter un équipement de protection individuelle - un appareil respiratoire agréé correctement installé et équipé d'une cartouche ou d'un boîtier filtrant la vapeur organique et d'un filtre à particules. c) Utiliser une ventilation par aspiration locale autour des réservoirs ouverts et des autres sources ouvertes entraînant une exposition potentielle afin d'éviter une inhalation excessive, y compris les espaces où le matériau est pesé ou mesuré à découvert. De plus, utiliser une ventilation par dilution générale dans l'espace de travail afin de supprimer ou de réduire l'éventuelle exposition du personnel. d) Utiliser des systèmes clos pour transférer et traiter ce matériau.

Voir également les Sections 2 et 7.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique/Couleur:</b>	Red-Purple
<b>Odeur:</b>	Dragon Fruit
<b>Seuil Olfactif:</b>	Non déterminé
<b>Point de fusion / point de congélation:</b>	Non déterminé
<b>Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair;</b>	> 70 °C
<b>Température d'auto-allumage:</b>	Non déterminé
<b>Température de décomposition:</b>	Sans objet

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** T Juice Dragon Energy

**Version:** 1

<b>pH:</b>	Non déterminé
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé
<b>Solubilité;</b>	Non déterminé
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé
<b>Pression de vapeur;</b>	Non déterminé
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	Non déterminé
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non déterminé

**9.2. Autres informations** Aucune disponibilité

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Ne présente aucun danger significatif de réactivité en soi ou au contact de l'eau.

#### 10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité dans des conditions normales de conservation.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non attendu dans des conditions normales d'utilisation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur extrême.

#### 10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec des acides forts, des alcalis ou des agents oxydants.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Non attendu.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'a pas été soumis à essai dans son ensemble concernant les effets sur la santé. Ces derniers ont été calculés à l'aide des méthodes énoncées dans le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

<b>Toxicité Aiguë:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par voie orale	4490
Toxicité aiguë par voie cutanée	>5000
Toxicité aiguë par inhalation	Non disponible.
<b>Corrosion/irritation cutanée:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésion oculaire grave/irritation oculaire:</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** T Juice Dragon Energy

**Version:** 1

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction:** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT-exposition unique:** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT-exposition répétée:** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Information sur les ingrédients dangereux du mélange

Ingrédient	CAS	CE	LD50/ATE Voie orale	LD50/ATE Voie cutanée	LC50/ATE Inhalation	LC50 Voie
2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide	51115-67-4	256-974-4	490	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Allyl hexanoate	123-68-2	204-642-4	300	300	3	Vapour mg/l

Voir les Sections 2 et 3 pour des informations complémentaires.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

### SECTION 12: Informations écologiques

**12.1. Toxicité** Non disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité** Non disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol** Non disponible.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Cette substance ne respecte pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH, Annexe XIII.

**12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne** Non applicable

**12.7. Autres effets néfastes** Non disponible.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Mettre au rebut conformément aux réglementations locales. Éviter de mettre au rebut dans les systèmes d'évacuation et dans l'environnement. Les conteneurs vides doivent être apportés à un site agréé de traitement des déchets pour leur recyclage ou leur mise au rebut.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** T Juice Dragon Energy

**Version:** 1

	14.1. Numéro ONU	14.2. Nom d'expédition des Nations unies	14.3. Classe (s) de danger pour le transport	Sous-risque:	14.4. Groupe d'emballage
Règlement type de l'ONU	Non classé	-	-	-	-
IMDG	Non classé	-	-	-	-
ADR,RID,ADN	Non classé	-	-	-	-
ICAO TI	Non classé	-	-	-	-

**14.5. Dangers pour l'environnement** Elle n'est pas dangereuse pour le transport.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Aucun supplément

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non classé

### SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classe de danger pour l'eau (WGK): 2

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

### SECTION 16: Autres informations»

**Limite de concentration en %:** EDI 2=80.95%

**Total valeurs fractionnaires:** EDI 2=1.24

**Légende des révisions:**

Non applicable

**Code des abréviations:**

Abréviation	Signification
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 3
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 3
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** T Juice Dragon Energy

**Version:** 1

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie de danger 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Fixer/Attacher le conteneur et l'équipement de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
P242	Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P270	Interdiction de manger, de boire ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301/310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301/312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P301/330/331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P303/361/353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P311	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** T Juice Dragon Energy

**Version:** 1

P330	Rincer la bouche.
P333/313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337/313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P361	Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P370/378	En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction: Foam, Produit chimique sec, Le dioxyde de carbone.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403/235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu et le conteneur dans un site d'élimination approuvé, conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont à notre connaissance véridiques et exactes, cependant toutes les données, instructions, recommandations et/ou suggestions ne sont pas garanties.